

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

 COMMUNE DE NGOYLA



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 EAST REGION

 UPPER- NYONG DIVISION

 NGOYLA COUNCIL

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09 /AONO/C.NLA/CIPM/2025 Du 14/07/2025
 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CREATION D'UN ETANG PISCICOLE DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE.**

Financement : BIP MINEPIA - EXERCICE 2025 -

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Ngoyla, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la création d'un étang piscicole dans la Commune de Ngoyla, Département du HAUT-NYONG, Région de l'Est, lot unique.

N° Lot	Désignation du projet	Montant TTC en FCFA
Unique	CREATION D'UN ETANG PISCICOLE	20 000 000

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public MINEPIA - EXERCICE 2025.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Commune de Ngoyla, dès publication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA à la Recette Municipale de Ngoyla.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de NGOYLA, au plus tard le 06/08/2025 à 13 heures précises et portera les mentions suivantes :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 09 /AONO/C.NLA/CIPM/2025 14/07/2025
 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CREATION D'UN ETANG PISCICOLE DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances.

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des actes de la Commune de Ngoyla le

06/08/2025 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de Ngoyla, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission timbrée;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures règlementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;

b. Offre technique

- 1) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus de 20% ;

29.5.1.1 Critères essentiels:

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Personnel d'encadrement ;
- 2- Moyens matériels ;
- 3- Références;
- 4- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 5- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

N.B : Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 19 « oui » sur 26) seront examinées, Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis, seule (s) l'(les) offre(s) financière(s) du (des) soumissionnaire(s) ayant obtenu (s) l'évaluation technique la plus élevée sera (seront) examinée(s).

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, soit :

N° Lot	Désignation du projet	Montant TTC en FCFA	Montant de la Caution en FCFA
Unique	Création d'un étang piscicole	20 000 000	200 000

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois calendaires, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La lettre-commande sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera jugée la moins disante et qui aura satisfait à l'essentiel des critères définies dans le Dossier d'Appel d'Offre

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de Ngoyla, aux numéros de téléphones : 696 95 01 10/696 15 39 51.

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-Nla;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

NGOYLA, le 14/07/2025

Le Maire,
(Autorité Contractante)

